

DELIBERATION N° 70/78 : DENOMINATION DES IMPASSES DU LOTISSEMENT "LE CHAUFFOUR"

Sur proposition de M. REINSTADLER, Deuxième Adjoint et rapporteur de la Commission VOIRIE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- l'impasse du lotissement "LE CHAUFFOUR" donnant sur la rue Edouard Branly reçoit le nom d'impasse "Edouard Branly",
- l'impasse du lotissement "LE CHAUFFOUR" donnant sur le chemin de Gélécote reçoit le nom d'impasse "Du Chauffour".